
**SOUS-PREFECTURE DE
CHATEAUBRIANT**

BP 199

44146 CHATEAUBRIANT CEDEX

Service des Associations
Mme CHENAIS Danielle
☎02.40.81.50.18

**Récépissé de Déclaration de CREATION
de l'Association N° 0441005343**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ; •

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Châteaubriant

donne récépissé à M. ~~M. Mme ou Mlle~~ **DANIEL BASTARD, Président**

Président(e)

demeurant **-LE HOUSSAIS
44390_SAFFRE**

d'une déclaration en date du **5 juillet 2001**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

POUEVR' ET SEU

dont le siège social est situé **CHEZ M. BASTARD DANIEL
LE HOUSSAIS
44390 SAFFRE**

Châteaubriant, le 8 août 2001

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,
le secrétaire Administratif délégué.


Evelyne PERROTIN

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.